



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ CONSULTATIF

de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

19 décembre 2024 – ENSM LE HAVRE

Ordre du jour

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Bilan financier 2023 de la Maison de l'estuaire | <i>Maison de l'Estuaire</i> |
| 2. Bilans d'activité 2024 | <i>Maison de l'Estuaire</i> |
| 3. Projets et budget prévisionnel 2025 | <i>Maison de l'estuaire</i> |
| 4. Protocole de l'étude « Fertilisation » | <i>DREAL</i> |
| 5. Projet de labellisation Ramsar | <i>DREAL</i> |
| 6. Comité Reposoir du 20 novembre 2024 | <i>DREAL</i> |
| 7. Projet Natur'Adapt | <i>Maison de l'estuaire</i> |
| 8. Projet d'AP quiétude 2024 | <i>DDTM 76</i> |
| 9. Questions diverses | |

1. Bilan financier 2023

Intervention : Maison de l'estuaire

Avis du comité consultatif sur le bilan financier 2023

2. Bilan d'activité 2024

Intervention : Maison de l'estuaire

Bilan d'activité 2024

Suivis

Oiseaux



Une vingtaine de suivis récurrents

Mammifères marins



Suivi mensuel des effectifs depuis 5 ans

Invertébrés benthiques



Suivi récurrent depuis 1998

Flore et habitats



Suivi des habitats lancé par secteurs

Autres suivis



Chiroptères, reptiles, amphibiens, hyménoptères,
orthoptères, rhopalocères, hétérocères

Gestion

- | | |
|--|---|
| Suivi et gestion des niveaux |  Suivi continu par un réseau de télémétrie |
| Hydraulique |  Programme annuel soumis à la concertation |
| Entretien et restauration du réseau |  Difficultés administratives pour l'intervention sur les plans d'eau
Maitrise foncière incomplète |
| Plan d'action sur les zones de non chasse |  Pas d'avancée en 2024 |
| Reconnexion des secteurs endigués |  Suivi efficace
Traitement inopérant pour le moment |
| Espèces végétales exotiques envahissantes (Jussie) | |

Accueil du public

Groupes scolaires



+ 50% depuis 2019

Grand public



Aménagement et entretien des infrastructures d'accueil



Inauguration du sentier des marais du Hode

Projet de Maison de la Réserve



Recherche d'un site toujours en cours

Surveillance et police de la nature

Surveillance du territoire

Contrôle de l'application de la
réglementation



Augmentation du nombre d'infractions
constatées

Terrestre



Plan établi en attente

Plan de circulation

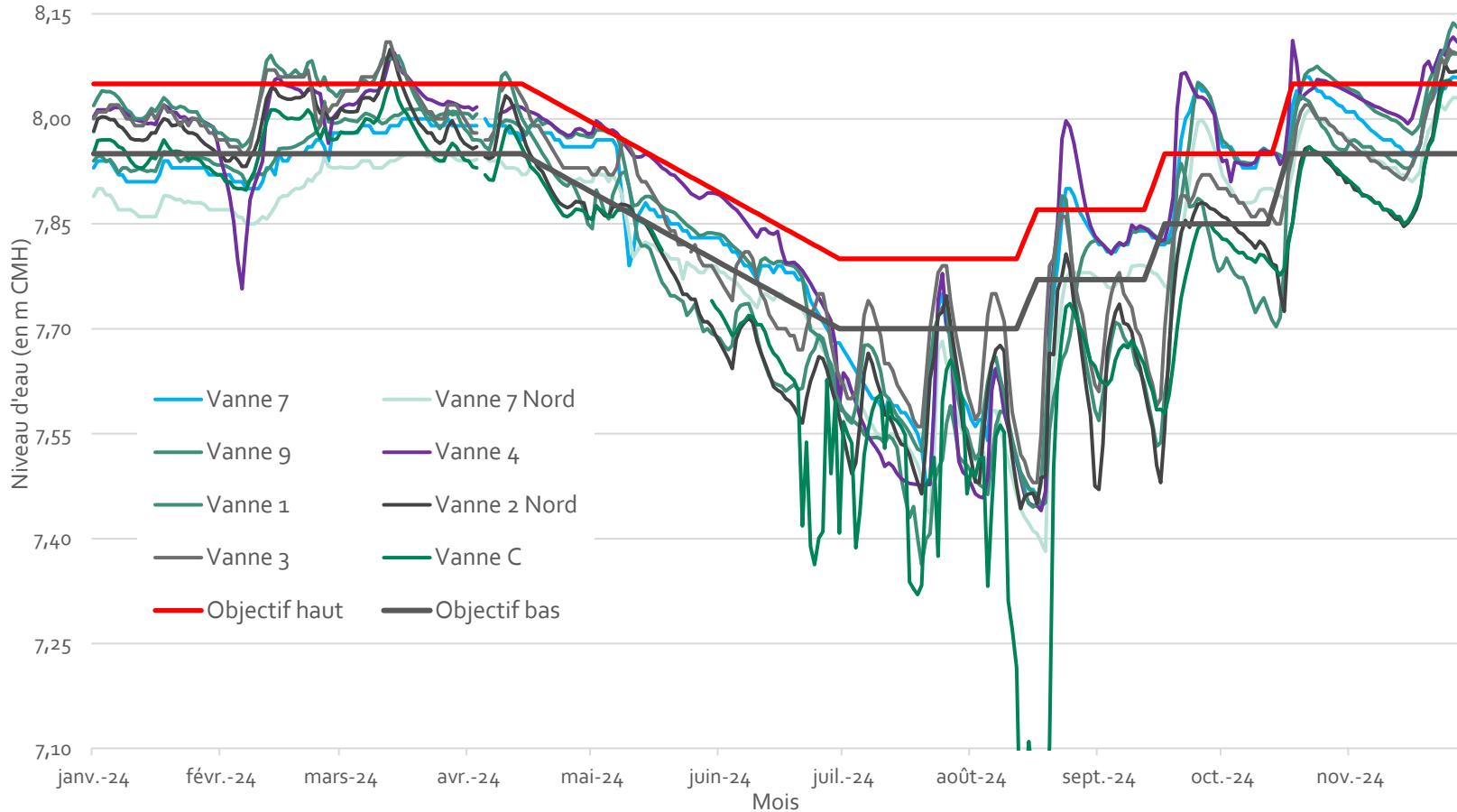
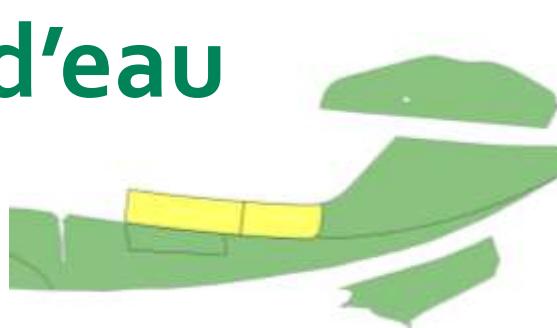
Nautique



Développement des opérations de contrôle

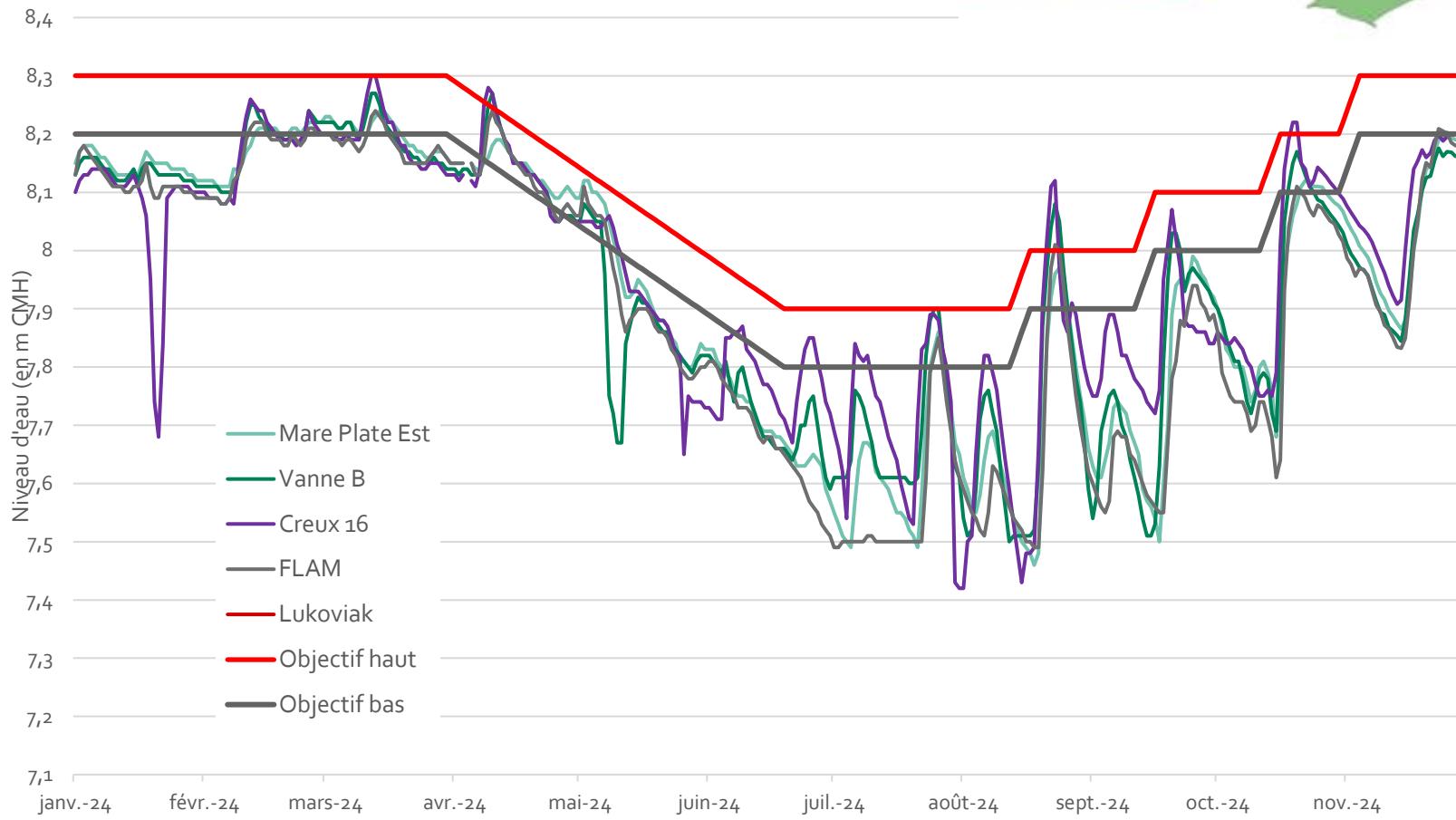
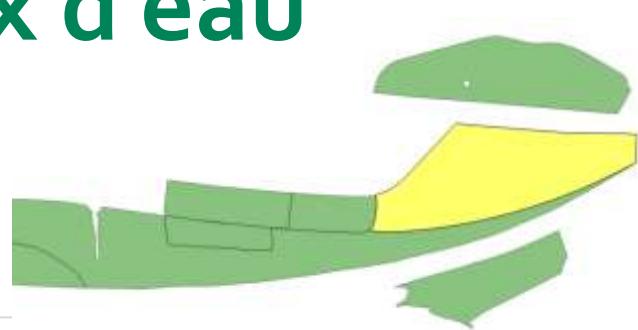
IP25 Gestion des niveaux d'eau

Prairies subhalophiles



IP25 Gestion des niveaux d'eau

Prairies du Hode



IP25 Gestion des niveaux d'eau

- Comptes rendus périodiques sur OSMOSE
- Recrudescence de manipulations non autorisées: Vanne Sud , 9, 7 et 4



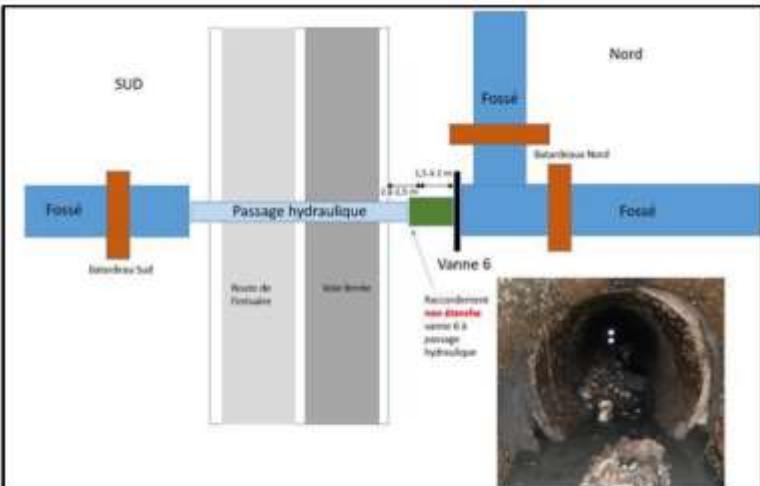
- Convention hydraulique
7^{ème} année de mise en œuvre
Validée par un arrêté préfectoral avec un nombre limité d'intervenants identifiés en application de la gestion définie par la Maison de l'Estuaire

Bilan:

- Favorise les échanges
- En 2024, des difficultés: dans les comptes-rendus de l'ACDPM dans la transmission des informations à tous les chasseurs
- A reconduire en 2025 sur les diguettes,
en attendant la restauration globale du secteur

IP6 Travaux hydrauliques 2024

Vanne 6



- Problème d'étanchéité du manchon de liaison entre la vanne et la buse béton sous la route de l'estuaire consécutif aux marées d'octobre 2023
- Batardeau mis en œuvre rapidement
- Echanges avec HAROPA sur le diagnostic, la Maitrise d'ouvrage, la technique d'intervention
- Intervention en Aout 2024



IP6 Travaux hydrauliques 2024

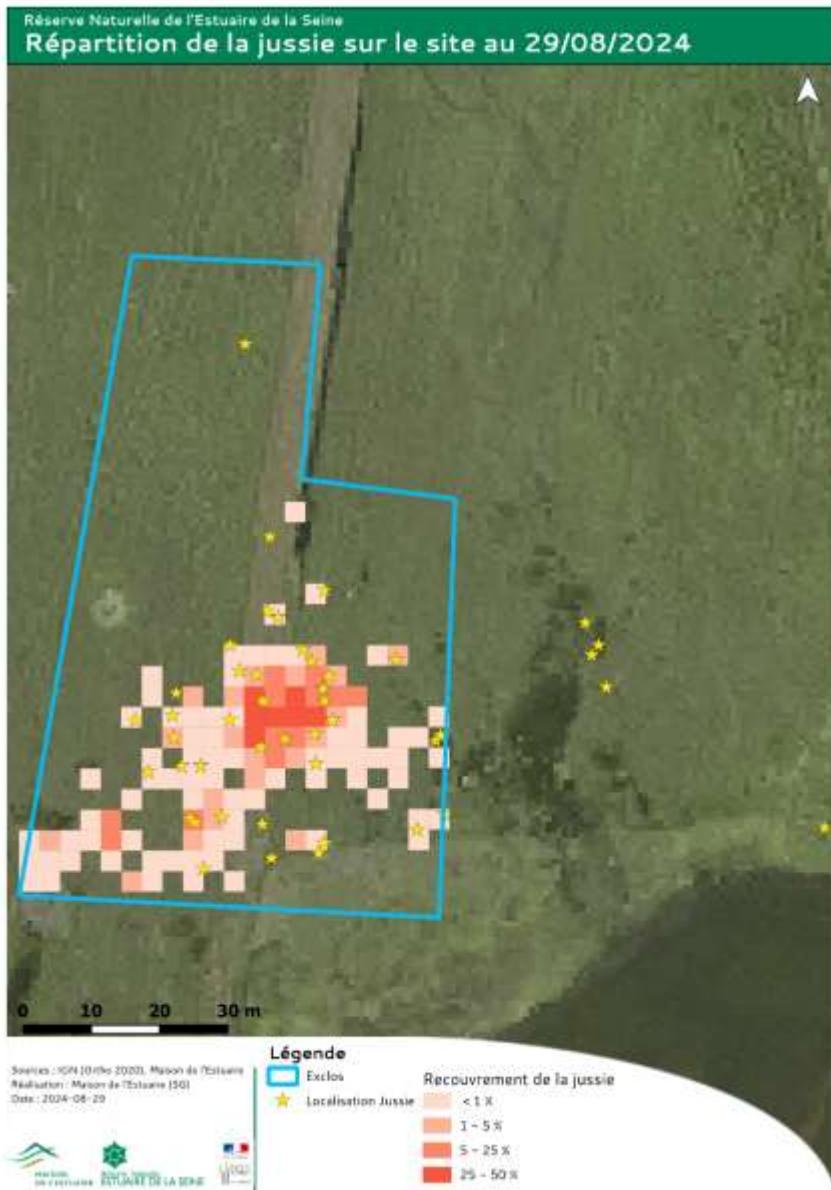
Cressenval

- En juin, dégagement des résurgences de sources

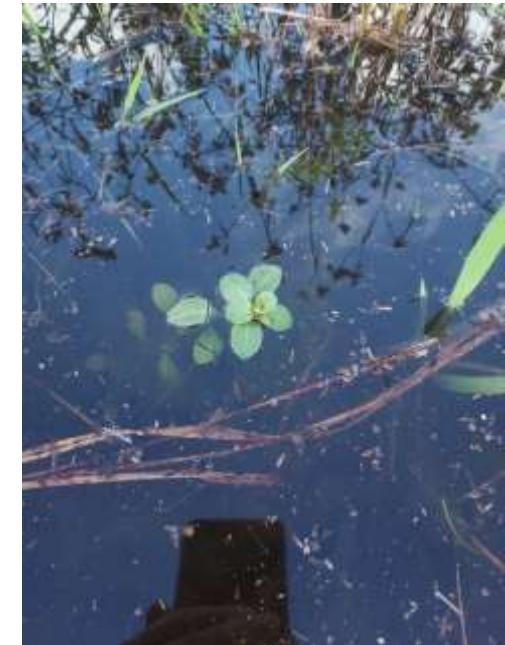


- En octobre, entretien de la végétation sur l'ancien captage

CS35 / IP5 Plantes exotiques envahissantes



Jussie dans le secteur subhalophile



CS35 / IP5 Plantes exotiques envahissantes

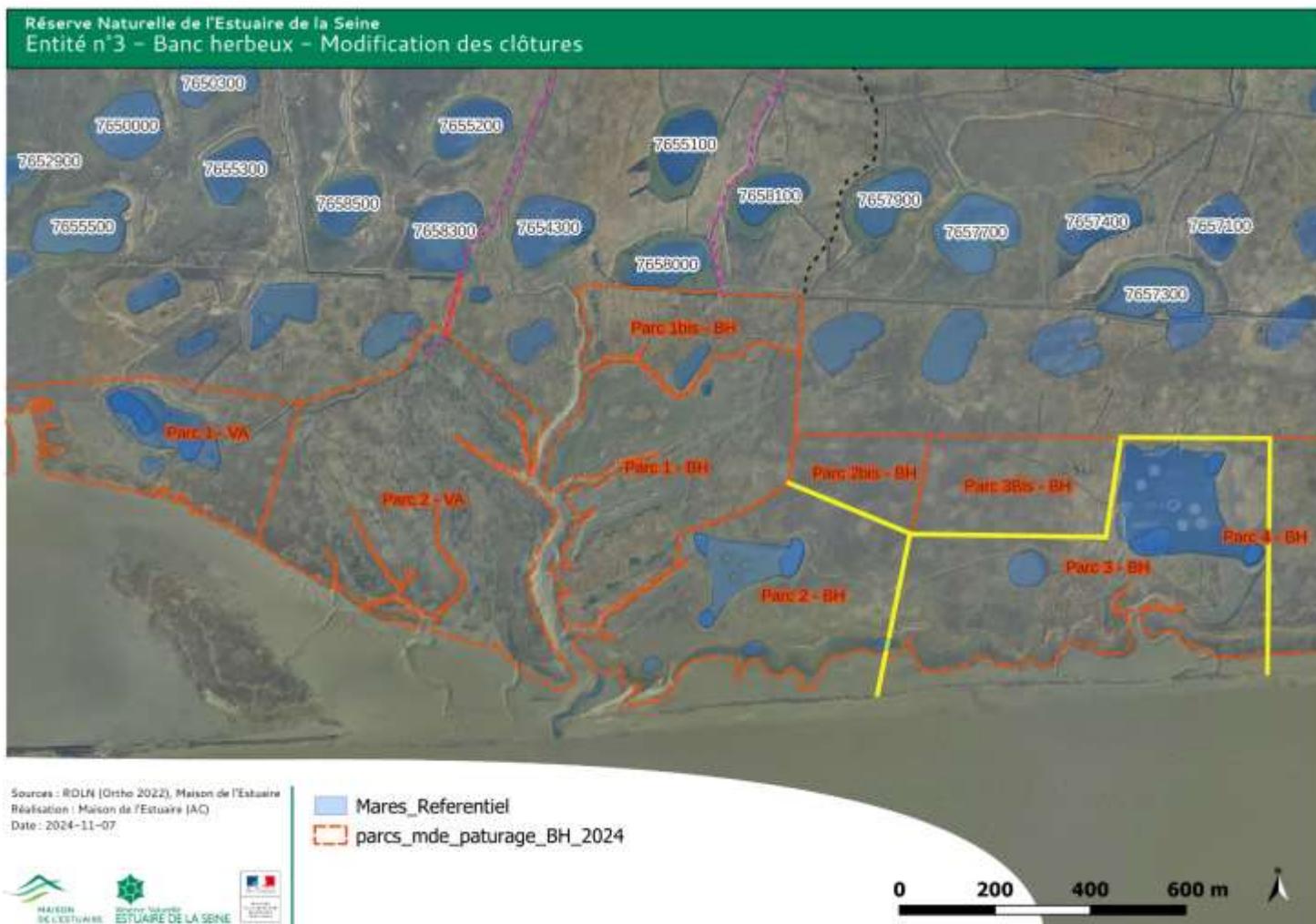
Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine

Zone de recherche de Jussia en 2024 au 25/09/2024



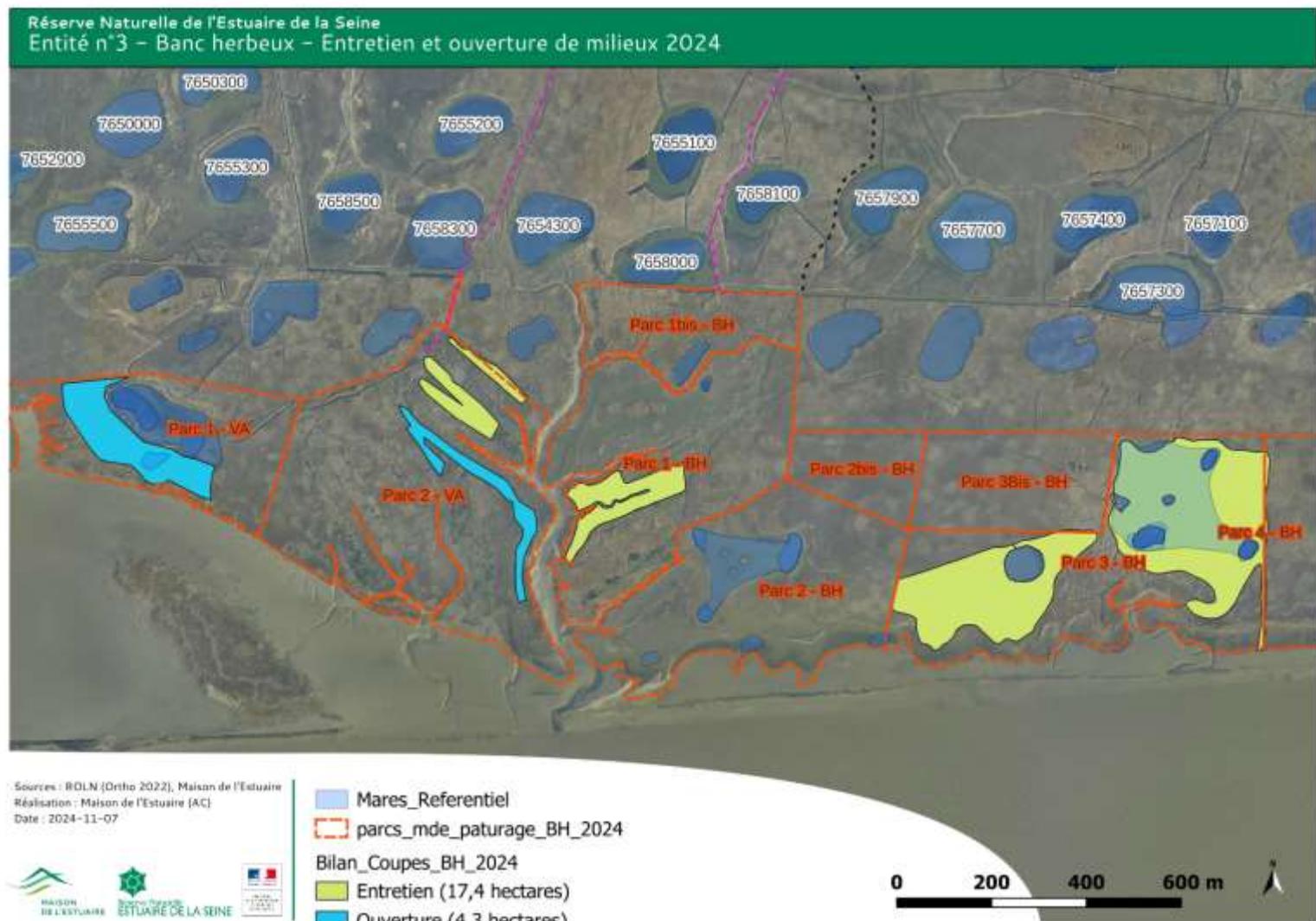
IP19 Plan d'actions sur les zones de non chasse

Banc herbeux



IP19 Plan d'actions sur les zones de non chasse

Banc herbeux



IP19 Plan d'actions sur les zones de non chasse



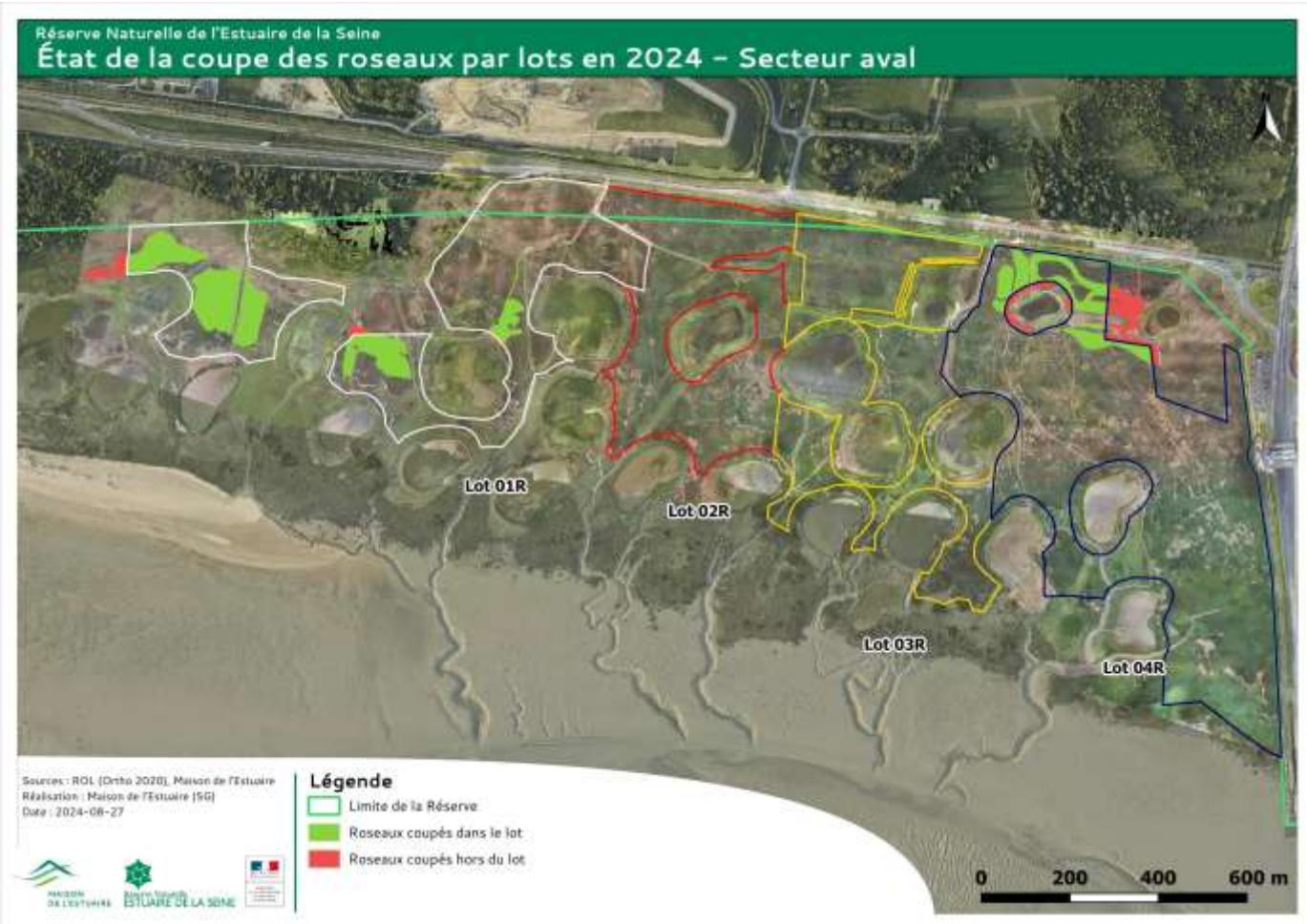
Estacade du Hode

Intervention mécanique sur la roselière pour favoriser le pâturage

Pâturage mixte (équin/bovin)

- Diminution de la surface exploitée pendant l'hiver 2023-24

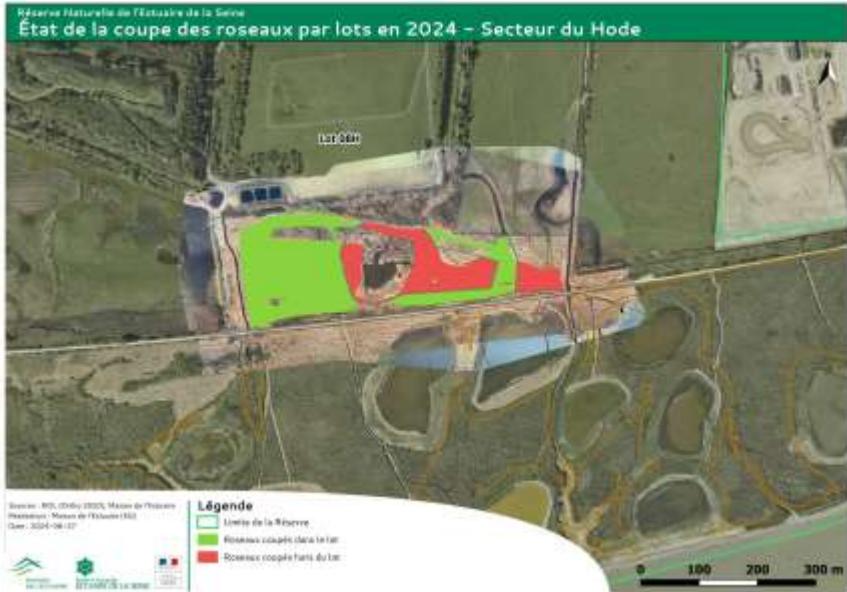
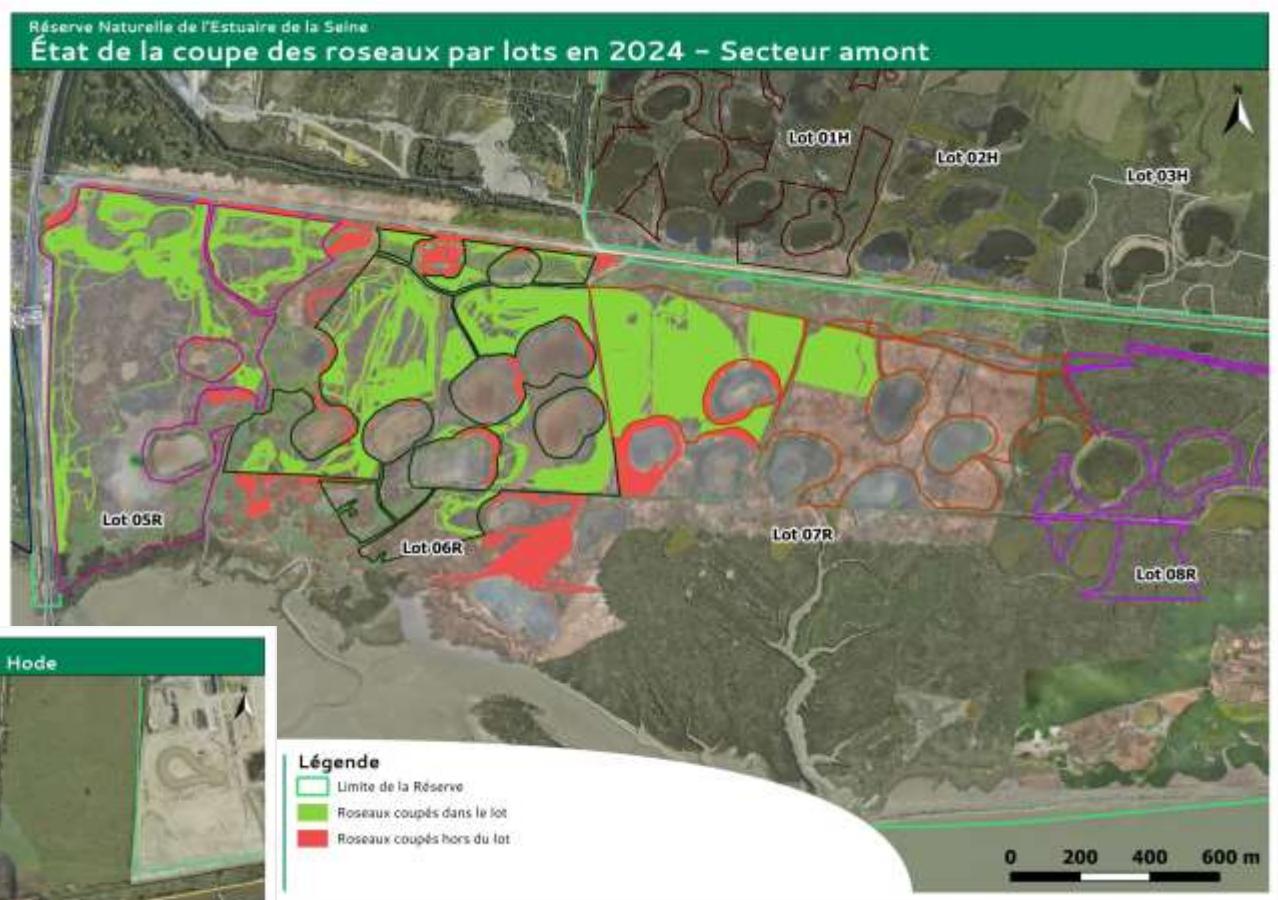
Aval
du pont
de Normandie



IP12

Exploitation de la roselière

Amont
du pont
de Normandie



Expérimentation de fauche tournante



Accueil du public

- Ecoles

+ 50% depuis 2019

Niveau scolaire	Nombre d'interventions	Effectifs
Maternelle	41	1172
Primaire	64	1670
Collège	11	244
Lycée	18	472
Supérieur	11	208
Autres	3	33
Total	148	3799

- Centres de loisirs:

4 groupes – 74 enfants

- Grand public: Groupes

45 interventions – 667 personnes

Individuels

46 interventions – 1220 personnes

Près de 6000 personnes sensibilisées en tout

Accueil du public

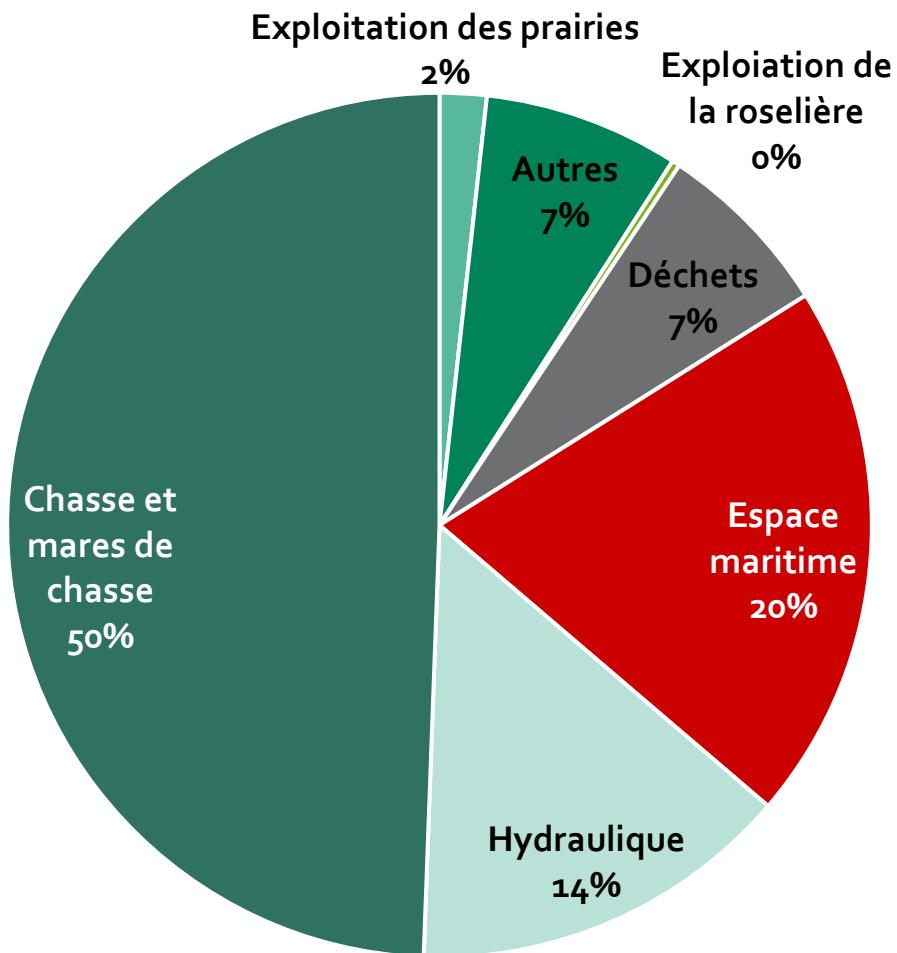
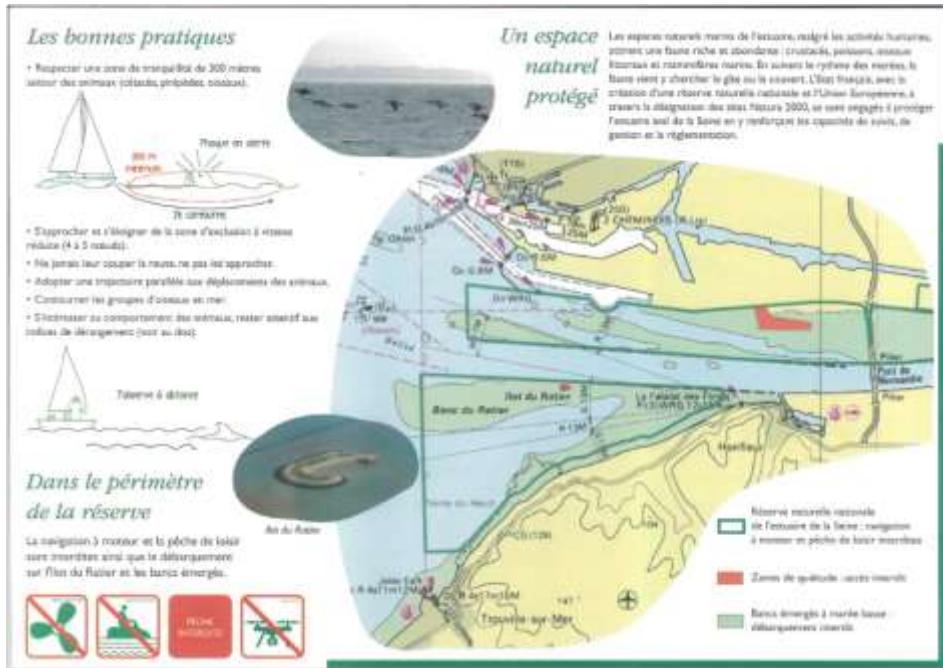
- Inauguration du sentier des marais du Hode le 2 octobre
- 5850 visiteurs entre mai et octobre 2024



Police de la nature

Catégories d'infractions

- Hauteur du nombre d'infractions
- Augmentation des manipulations de vannes
- Domaine maritime:
- Accroissement de la surveillance
- Plaquette à destination des plaisanciers (et autres loisirs nautiques)



Police de la nature

Espace maritime

69 infractions constatées
entre le 1^{er} janvier et le 16 septembre

- Circulation irrégulière de véhicule autre que terrestre 43
- Pêche maritime non autorisée 26



20 mai	26 infractions	Maison de l'Estuaire
21 juillet	27 infractions	Maison de l'Estuaire
07 août	8 infractions	Maison de l'Estuaire et ULAM
08 août	16 infractions	Maison de l'Estuaire
14 août	6 infractions	Maison de l'Estuaire et ULAM
16 septembre	2 infractions	Maison de l'Estuaire

Avis du comité consultatif sur le bilan d'activité 2024

3. Projets et budget prévisionnel 2025

Intervention : Maison de l'estuaire



Programme 2025

El29 Reconnexion des secteurs endigués

- Objectif: Améliorer la gestion hydraulique :
Efficacité, réactivité et adaptabilité
- Collaboration avec HAROPA
 - Aménagement de 2 ouvrages (sans vannes) (PLPN3- MAVo3)
 - Diagnostic des fonctionnalités estuariennes (Chatière-ACCo1)
 - Etude du fonctionnement de la grande crique (Chatière- ACCo5)
 - Amélioration de la connectivité des filandres à la fosse Nord et à la Seine: Modélisation, résultats attendus en 2025 (Chatière-MCo3)
- Des interrogations autour du statut des digues déterminantes pour des projets de restauration mais aussi pour le maintien des objectifs du plan de gestion en matière d'hydraulique
- A mettre en perspective avec le travail en cours sur le changement climatique



IP5 / CS35 Plantes exotiques envahissantes

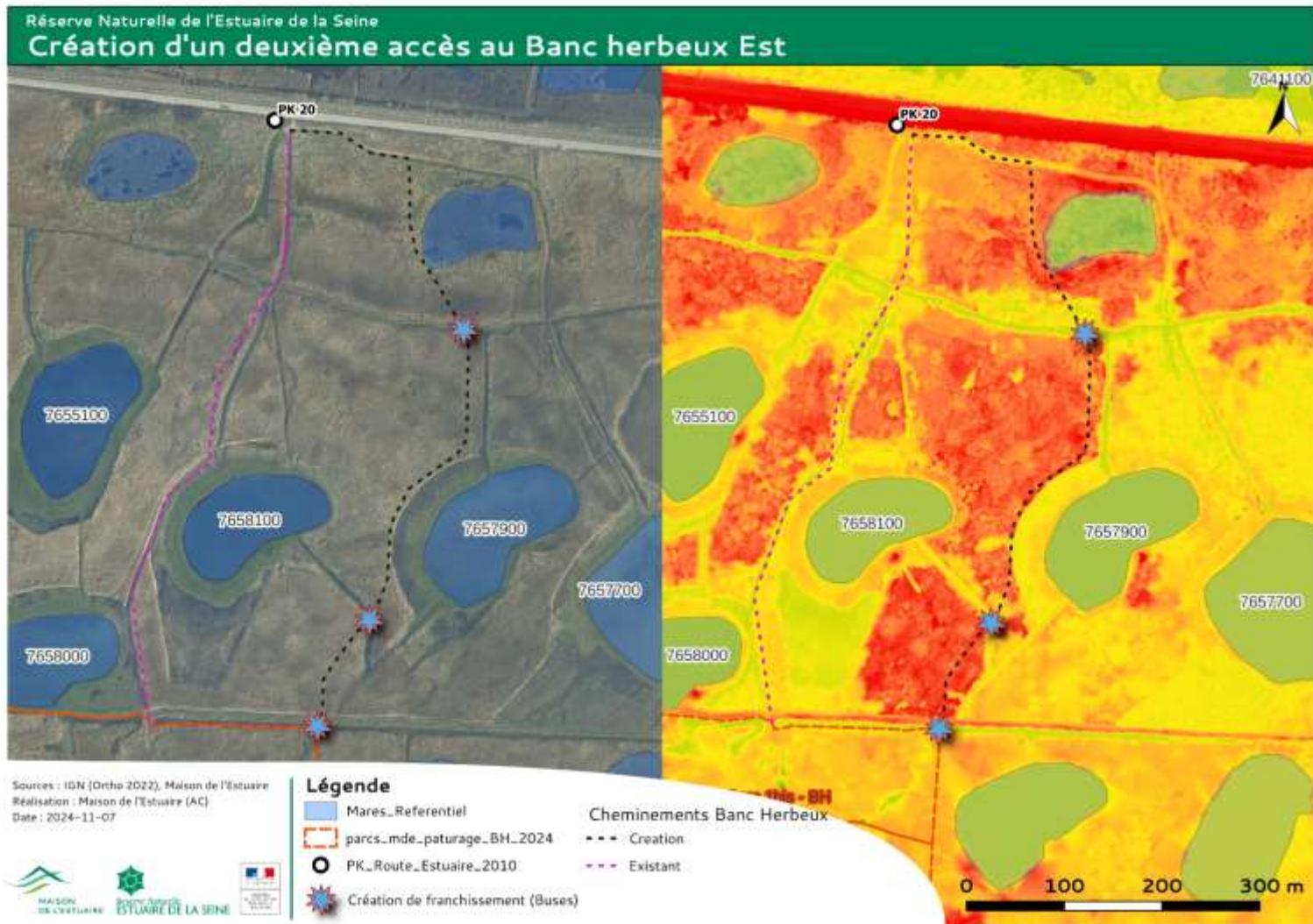
Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine

IP 05 – Plan de travail –Enfouissement Jussie



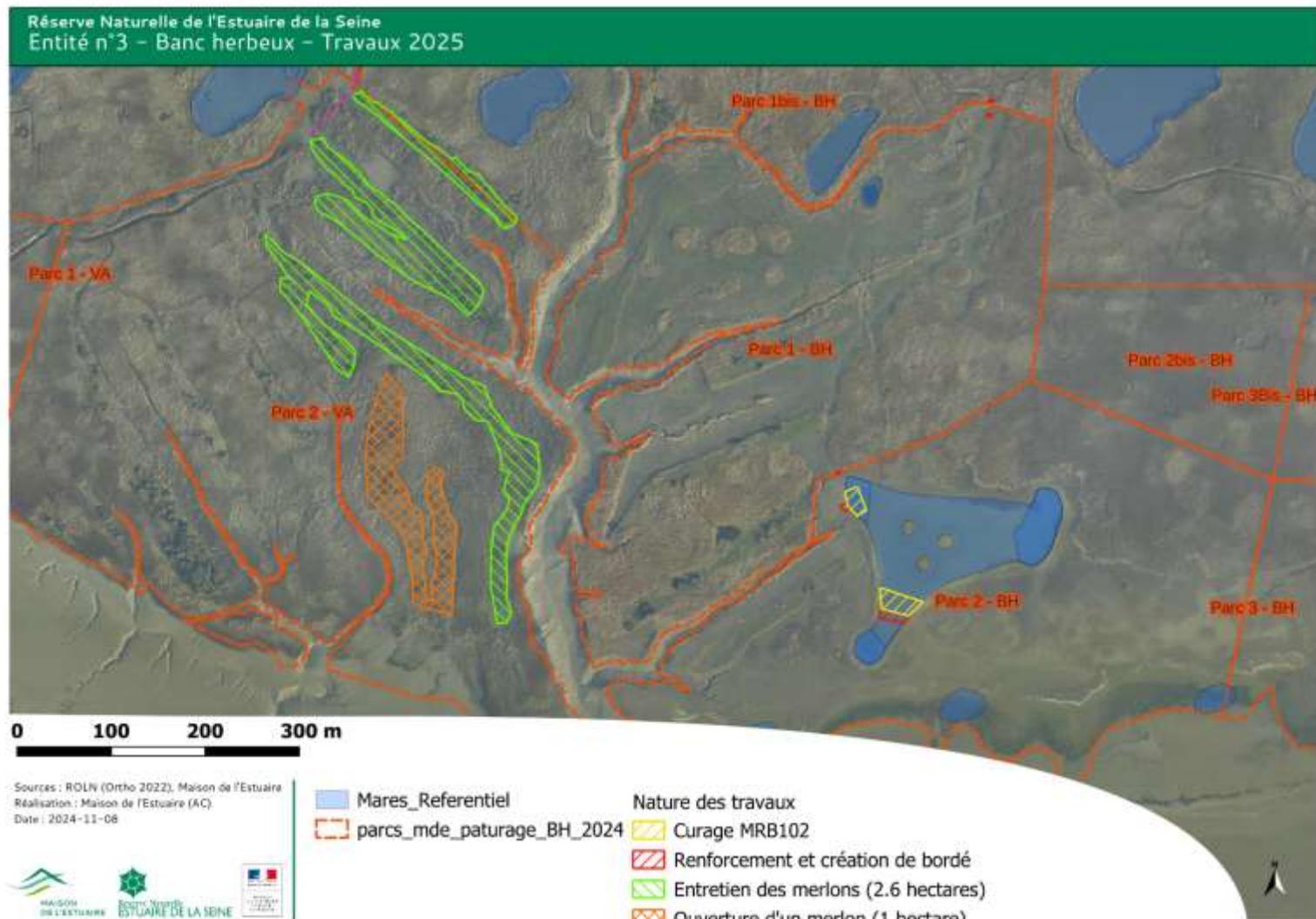
IP19 Plan d'actions sur les zones de non chasse

Banc herbeux



IP19 Plan d'actions sur les zones de non chasse

Banc herbeux



Suivis

- CS₂₂^R Ichtyofaune sur les secteurs endigués
- CS₂₁ Mammifères marins:
 - Poursuite du suivi mensuel et des captures de phoques
 - Réflexion sur un protocole pour les cétacés
- CS₂₆^R Invertébrés (hyménoptères)
- CS₂₇^R Amphibiens
- CS₂₈^R Odonates

Avis du comité consultatif sur le budget prévisionnel 2025

4. Protocole d'étude « Fertilisation »

Intervention : DREAL



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

Liberté

Égalité

Fraternité

**Impacts économiques et
environnementaux de la Fertilisation**

Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine

Sommaire

1. Éléments de contexte : pourquoi cette étude ?
2. Le cahier des charges : éléments fondateurs
3. Déclinaison terrain
4. Calendrier
5. Budget

Pourquoi cette étude ?

2ème plan de gestion :

⇒ Contestation de la fertilisation en RNNES par les associations de protection de la nature

3ème plan de gestion :

⇒ Interdiction de la fertilisation sur les prairies subhalophiles et la rive sud, limitation à des valeurs seuils sur le Hode et Cressenval

4ème plan de gestion :

Études scientifiques externes à la RNNES : influence négative de la fertilisation sur les cortèges floristiques

Étude en RNNES : absence de lien entre la fertilisation et le rendement agricole des prairies + probables impacts négatifs sur les cortèges floristiques

⇒ Maintien des règles du 3eme plan de gestion + étude complémentaire à mener avant la révision à mi parcours

Pourquoi cette étude ?

4ème plan de gestion révisé :

- Étude (ADREE -2022) : la fertilisation n'apporte pas de gain significatif ni sur le rendement ni sur la qualité du fourrage – Équivalence physico-chimique des sols fertilisés et non fertilisés quelques semaines après l'épandage - Les cortèges floristiques et faunistique ne sont pas impactés, mis à part un effet positif sur les carabes. Les apports semblent très rapidement lessivés - Les rendements seraient avant tout déterminés par les niveaux d'eau printaniers - Effet favorable de la présence de l'eau superficielle au printemps sur la teneur en azote du sol - L

Mais désaccord sur la rigueur du protocole et contestation de l'interprétation des résultats par le monde agricole.

⇒ Opération EI28 du plan de gestion révisé :

Évaluer à minima les bénéfices et coûts technico-économiques des différentes modalités de fertilisation et les impacts de ces pratiques sur les habitats, la flore, la faune, la qualité et la gestion de l'eau et plus globalement sur la fonctionnalité de la zone humide

+ Présentation au comité consultatif

+ Avis et Suivi du Conseil Scientifique (CSRPN).

« Si ce protocole ne pouvait être défini ou appliqué, la fertilisation serait totalement interdite à la date de ce constat et sur la base des données déjà acquises »

Protocole d'étude : Les éléments fondateurs

Cadrage par le plan de gestion :

- Tester 3 modalités : la fertilisation autorisée NPK, une fertilisation partielle N seul, et l'absence de fertilisation
- S'appuyer sur un échantillon suffisant de parcelles pour chaque modalité de fertilisation et chaque secteur (Hode et Cressenval)
- Durée = les dernières années du 4eme plan de gestion (lissage variabilité annuelle)

Exigence de qualité et rigueur scientifiques dans le protocole retenu, pour éviter toute contestation des résultats (remise en question l'étude = interdiction de la fertilisation) ⇒ **Concertation élargie** (scientifiques et usagers)

Comité de pilotage et parties associées : CRAN, GEPAES, Labo Ecodiv, MdE, DREAL, DDTM76, ADREE, GRETIA, GON, CD27 ⇒ **Cahier des charges de l'étude**

Protocole d'étude : Les éléments fondateurs

Un cahier des charges fondé sur divers constats :

- 56 % des exploitants fertilisent uniquement en N. A l'inverse, aucun ne fertilise qu'en P pur ⇒ **Modalités de fertilisation à tester = apport N seul 40 kg/ha, apport 40 kg/ha NPK (dosage disponible sur le marché) et absence de fertilisation.**
- Hétérogénéité dans la charge constatée en pâturage pur + forte incidence du soufre ⇒ Les prairies uniquement pâturées ne seront pas étudiées, **étude portée sur Fauche ainsi que Fauche + Pâturage de regain.**
- Hétérogénéité topographique ⇒ **Étude portée à la fois sur des altimétries « hautes » et sur des altimétries « basses » (recours aux données Lidar)**

Protocole d'étude : Les éléments fondateurs

- Les parcelles récemment ensemencées ne présentent pas de diversité floristique ⇒ **sélection de parcelles ensemencées avant 2018**
- Les études précédentes ont été remises en question du fait de l'hétérogénéité des pratiques sur l'échantillon retenu ⇒ **S'assurer de l'homogénéité des pratiques sur les lots de parcelles testées :**
 - Homogénéité sur les 5 dernières années (2020 à 2024)
⇒ **même mode d'exploitation (Fauche , ou Fauche +Paturage)**, 1 seul changement accepté sur les 5 ans
 - Homogénéité durant l'étude (2025 - 2027)
⇒ **Maintien du mode d'exploitation**
⇒ mêmes jour et matériel d'épandage et composition du fertilisant ⇒ **recours à un prestataire pour fournir et épandre les fertilisants retenus**

Protocole d'étude : Les éléments fondateurs

- La qualité nutritive du fourrage s'appréhende en fonction du bétail auquel il est destiné ⇒ **Caractérisation préalable des types d'animaux nourris avec le fourrage de l'estuaire, pour relativiser les différences de qualité des fourrages produits aux regard des besoins des différents types de troupeaux**
- L'étude ne devra pas priver les agriculteurs de leur récolte ⇒ **pas de piquetage intra-parcellaire, récolte possible après les inventaires et prélèvements d'échantillons**
- La charge animale en modalité F+P, la météo (pluviométrie, température), le niveau de la nappe sont des facteurs d'influence ⇒ **ces données seront collectées tout au long de l'étude et archivées comme clé d'interprétation**

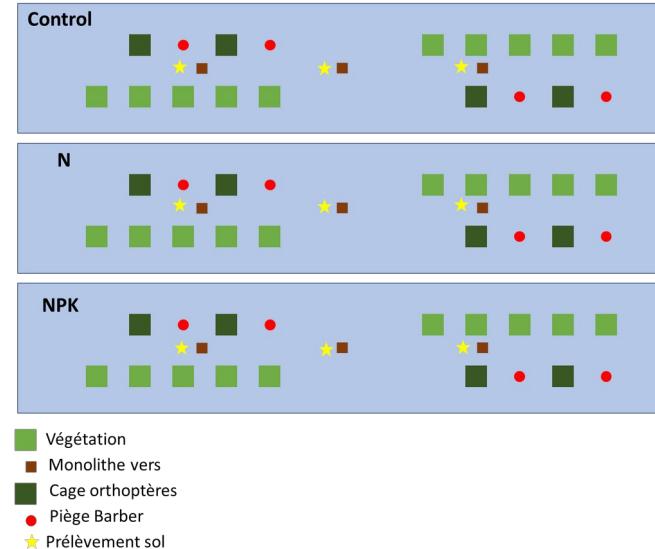
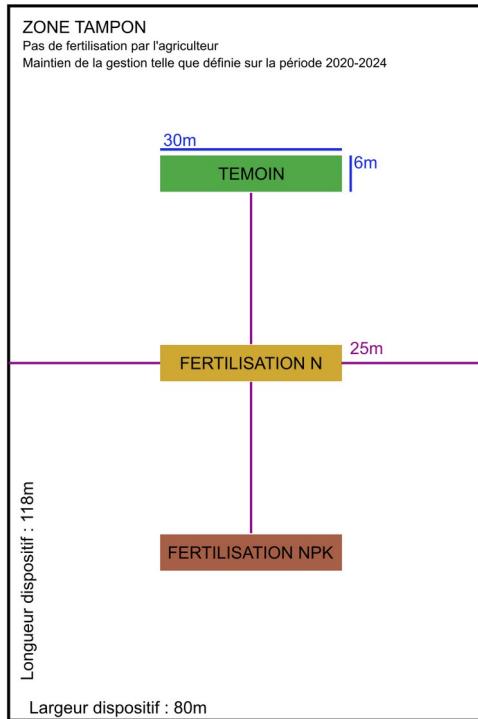
Protocole d'étude : Les éléments fondateurs

- La robustesse statistique s'acquiert par la répétition
 - ⇒ **5 parcelles par couple « secteur / pratique »** : 5 parcelles sur Hode altimétrie basse en F pure , 5 parcelles sur Hode altimétrie basse en F+P et la même chose sur Hode altimétrie haute – 5 parcelles en F pure sur Cressenval
 - ⇒ Sur chaque parcelle, **3 bandes de 6m x 30m (40 kg/ha N pur, 40 kg/ha NPK, 0 fertilisation)** séparées de bandes tampon de 25m de large contre l'écoulement latéral des fertilisants et la migration de la micro-faune
 - ⇒ sur chaque bande, des placettes dédiées pour l'**inventaire faune, flore et l'analyse du sol**, complété par la **récolte du fourrage sur 1m de large et 10m de long** afin d'en extraire un échantillon de 500g sec pour **analyse en laboratoire**

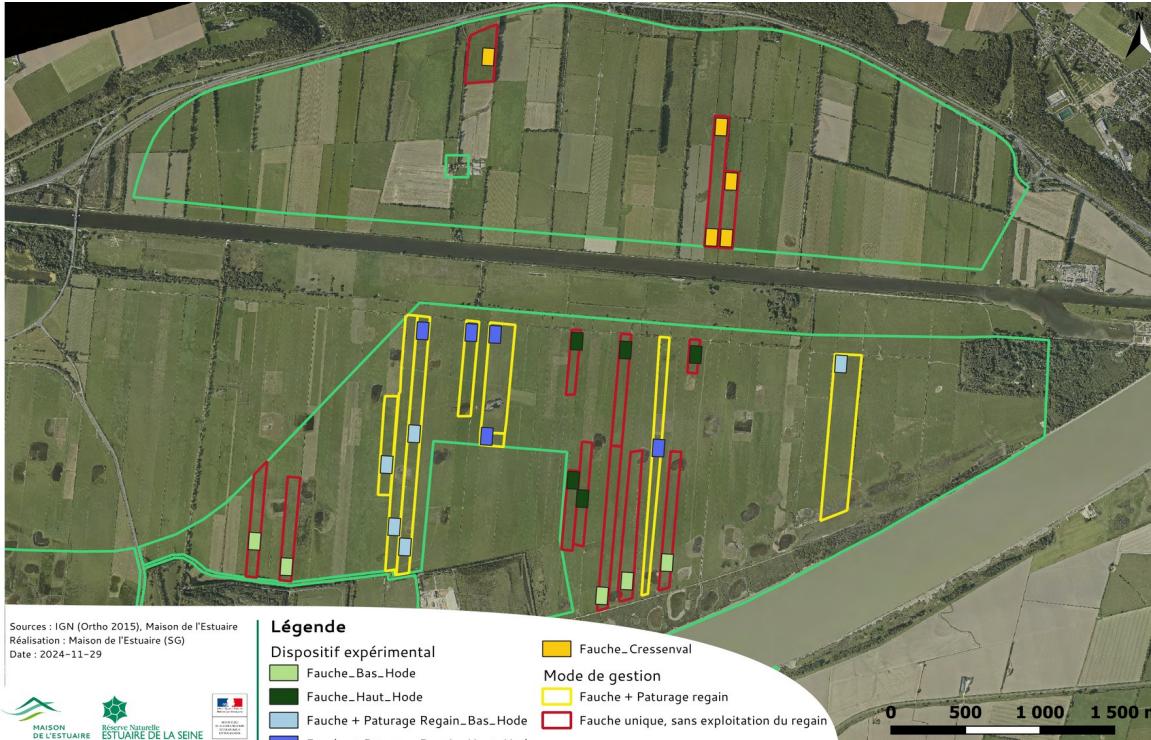
Protocole d'étude : Déclinaison terrain du cahier des charges



Protocole d'étude : Déclinaison terrain du cahier des charges



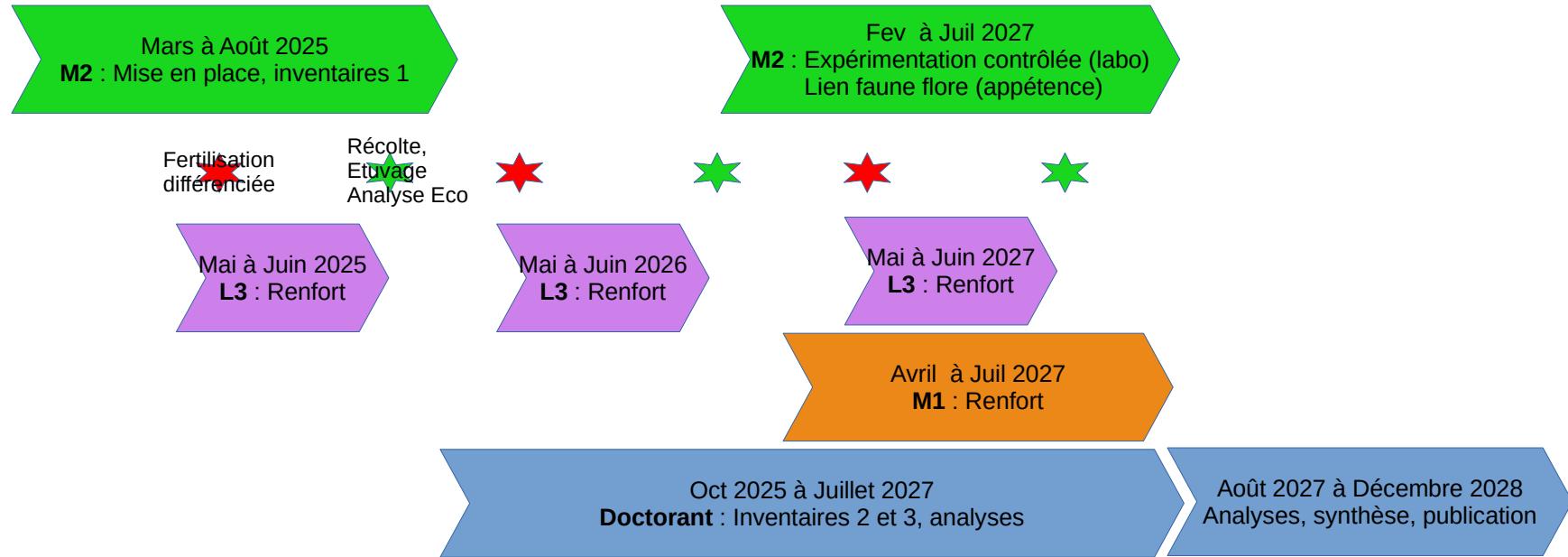
Protocole d'étude : Déclinaison terrain du cahier des charges



Une difficulté inattendue :
nombre insuffisant de parcelles
sélectionnables sur Cressenval en
F+P et F+F ainsi qu'en F+F sur le
Hode

⇒ **Arbitrages délicats en fin
d'étude, notamment sur
Cressenval, certaines modalités
ne pouvant être analysées**

Calendrier



⇒ Les conclusions seront pressenties début 2028 et définitives fin 2028 .

⇒ Les pratiques de fertilisation au printemps 2028 seront celles prévues au 4eme plan de gestion révisé, puisque ce plan prévaut jusque juin 2028. Les fertilisations suivantes (printemps 2029) seront définies en fonction des résultats de l'étude.

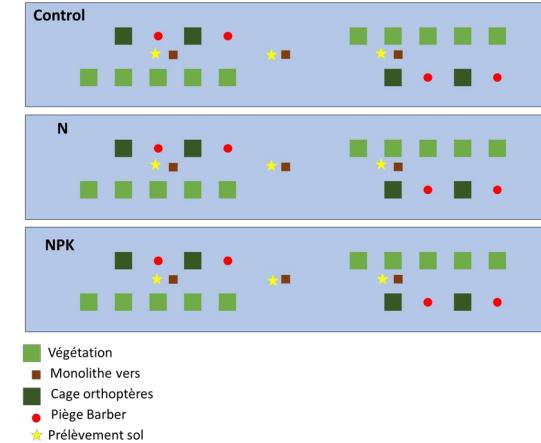
Budget

2025 : Installation de 25 placettes et 75 bandes, caractérisation des élevages, calcul des coûts de production fourragère.

Puis chaque année pendant 3 ans (2025 2027) :

- fertilisation différenciée (N ou NPK) de 50 bandes,
- 750 inventaires flore sur quadra de 1m x 1m,
- 75 monolithes vers de terre,
- 100 relevés de pièges Barber,
- 100 relevés de pièges à Orthoptères
- 75 prélèvements et analyse de sol,
- récolte et analyse en laboratoire de 75 échantillons de fourrage,
- calcul des plus values et moins values sur la quantité et la qualité du fourrage produit, selon les divers secteurs, modalités étudiées et types de cheptels

2027 : Synthèse des résultats



Budget

Budget de l'étude fertilisation
Reserva Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine

Structure en charge	Poste	Total 2025 - 2027	Financement par la structure en charge	
			€	%
Chambre Régionale d'Agriculture	Achat engrais et épandage	8352		
	Analyse du fourrage en laboratoire	13500		
	Encadrement de l'épandage, récolte du foin, constitution des échantillons, étuvage, lien Ecodiv (temps agent)	20400		
	Analyse des coûts de production et de complémentation alimentaire (temps agent)	8400		
	Suivi de l'étude par chef de projet (temps agent)	3000		
	Total sous animation chambre régionale d'agriculture	53652	15900	30 %
Ecodiv	Description physico-chimique des sols	15000		
	Etude Faune	7000		
	Etude Flore	1500		
	Caractérisation des liens Faune Flore	5000		
	Frais de déplacement et de matériel (<i>Bornage, PC portable, aspirateur entomo-faune</i>)	23500		
	Communication scientifique	1500		
	Encadrement (équipes pédagogiques et techniques du laboratoire)	236568,6		
	Rémunération étudiants : doctorant (3 ans) + masters 2 (2 x 6 mois) + master 1 (4 mois)	131704		
	Frais de gestion (4% des coûts de prestation externe et indemnité étudiants)	4920,08		
	Total sous animation Ecodiv	426693	238759	56 %
TOTAL GENERAL DE L'ETUDE en coût complet		480345		

Budget

Montage financier

CRAN	15 900 €	3 %
Ecodiv	238 759 €	50 %
GEPAES	3 000 €	1 %
Région	60 012 €	12 %
Solde à financer	162 674 €	34 %
TOTAL Etude	480 345 €	100 %

5. Projet de labellisation Ramsar

Intervention : DREAL

Le label Ramsar

Le label **valorise** des milieux humides dont l'utilisation par l'Homme a permis de conserver une **forte qualité écologique**.

Le label permet de mettre également en lumière les dimensions sociales et culturelles associées à ces milieux.

La désignation en tant que site Ramsar constitue pour chaque zone humide concernée, un label de **reconnaissance** de leur importance internationale, et l'appartenance à un réseau mondial de sites.

N'est ni une protection réglementaire, ni un outil de gestion.

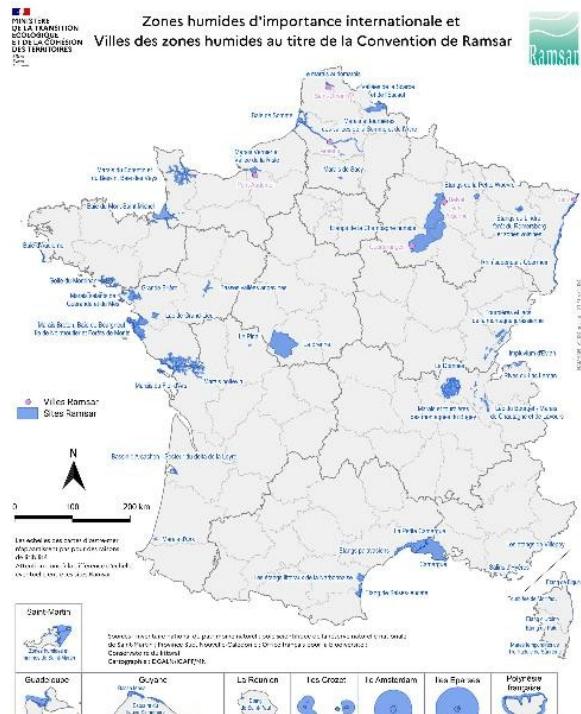
La convention Ramsar

Convention sur les zones humides adoptée le 2 février 1971 à Ramsar (Iran)

Objectif : conservation et gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources

Entrée en vigueur en France le 1^{er} octobre 1986

Depuis le 22 mars 2024 : 55 sites en France
43 en métropole dont le site Marais Vernier
12 en outre-mer



Le projet de labellisation de la partie de la RNNES située en rive nord

Le site répond à 8 des 9 critères d'identification des zones humides d'importance Internationale ;

Le site est doté d'un plan de gestion mettant l'accent sur la gestion hydraulique dans l'intérêt de la préservation d'un patrimoine écologique caractéristique tout en préservant les activités qui en dépendent ;

Une partie en rive sud déjà labellisée depuis 2015 ;

Une labellisation recommandée dès 2015 par les instances scientifiques (MNHN, CNPN, CSRPN).

La gouvernance du projet

- **Un organisme coordonnateur**
- **Un correspondant de site**
- **Un comité de suivi**
 - Suit la procédure de labellisation ;
 - Définit le périmètre du site ;
 - Détermine le périmètre des concertations ;
 - Valide la Fiche descriptive Ramsar (FDR) ;
 - Formule un avis sur la labellisation (joint au dossier).

La démarche / le calendrier (indicatif)

2024		2025				2026				2027			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Validation en CC	Demande d'inscription Constitution du CS Désignation de l'organisme coordonnateur Désignation du correspondant du site	Définition du périmètre du site Cadrage de la consultation Élaboration du projet de territoire Renseignement de la FDR	Consultations Finalisation du dossier	Instruction DREAL Transmission du dossier au Ministère	Instruction Ministère - consultation du MHNH - visite sur site - consultation du CNPN - Transmission au secrétariat de la convention RAMSAR								

← Procédure locale → ← Procédure nationale →

6. Comité de suivi Reposoir

Intervention : DREAL

Rappel du contexte

Depuis 2018, lors des tempêtes hivernales, apparition de brèches dans le cordon dunaire de protégeant le reposoir

Demandes d'interventions de HAROPA PORT | Le Havre (maître d'ouvrage de la mesure compensatoire de Port 2000)

Avis favorable du conseil scientifique de la réserve pour des rechargements ponctuels du cordon dunaire à condition :

- qu'ils ne soient pas répétés en vain ;
- qu'une solution perenne soit recherchée.

Mise en place d'un **comité de suivi**

4 réunions du comité de suivi aboutissant en mai 2023 à trois scénarios :

- Scénario 0 : tendanciel, laisser faire,
- Scénario 2 : rechargement sédimentaire avec pieux et fascines (non privilégié),
- Scénario 3 : réaménagement - conditions précisées en GT.

De janvier à juin 2024 : Analyse multicritères des 3 scénarios portée par HAROPA

Juin – Juillet 2024 : Consultation du CSES et du CSRPN

20 Novembre 2024 : 5^e réunion du comité de suivi

Le 5^e comité de suivi

Commande du préfet : **une solution à identifier dans les 6 mois, sous pilotage HAROPA Port.**

Le gestionnaire rappelle la nécessité de **maintenir la fonctionnalité** de reposoir alors que les espèces ciblées sont en déclin sur la zone.

L'analyse multi-critères révèle la solution de **laisser faire comme la moins mauvaise**.

Cette voie est soutenue par le CSES et le CSRPN, à condition qu'elle soit **accompagnée d'une gestion** permettant de garantir le repos des oiseaux à l'est du reposoir actuel, **au gré des incidences sur celui-ci du relèvement du niveau marin**.

Les chasseurs soutiennent des solutions d'aménagement, néanmoins **incertaines réglementairement, et sans garantie de succès**.

Conclusion du comité : Sur la base du scénario de libre évolution, définir les mesures d'accompagnement nécessaires et suffisantes pour garantir des zones de quiétude, complémentaires au reposoir actuel, situées entre celui-ci et l'aval du pont de Normandie.

7. Démarche Life Natur'Adapt

Intervention : Maison de l'Estuaire



Réserve Naturelle
ESTUAIRE DE LA SEINE

Stratégie d'adaptation au changement climatique Mise en œuvre de la méthodologie Natur'Adapt

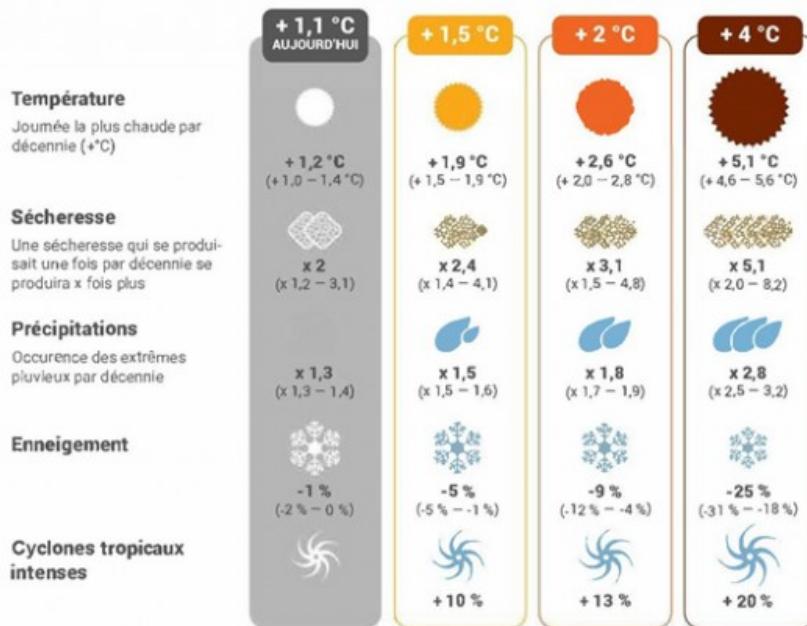
*Sur le territoire de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
Premiers éléments de cadrage*

Notre climat futur, conditionné par les émissions de GES

- Récents scénarios d'émissions proposés par le GIEC international
 - le RCP / SSP1 2.6 : optimiste - politiques de réduction fortes et immédiates permettent de réduire la hausse de la T° à +2°C
 - le RCP/ SSP2 4.5 : médian - politiques de réduction mises en place pour atténuer la hausse
 - le RCP / SSP5 8.5 : pessimiste - aucune politique de réduction des émissions

CHAQUE DEGRÉ COMpte : À QUOI S'ATTENDRE ?

Chaque fraction de degrés de réchauffement sur le globe a des conséquences importantes sur les extrêmes climatiques.

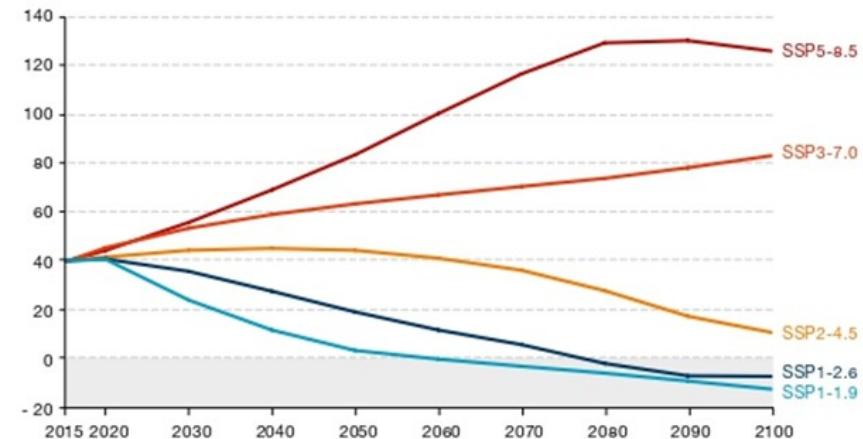


- La Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique définie par l'Etat (**TRACC 2023**) correspond à une hausse de la T°C en 2100 de +4°C en moyenne en France (soit quasi l'équivalent du scénario SSP5 8.5)

Quelle(s) changements possibles pour la réserve et sa gestion ? Comment s'adapter ?

2 horizons temporels : 2050 et 2100

PROJECTIONS DES ÉMISSIONS DE CO₂ SUIVANT LES CINQ SCÉNARIOS DU GIEC
Dioxyde de carbone, en Gt par an



Note : les derniers nombres (1.9, 2.6, 4.5, 7.0 et 8.5) nommant chaque trajectoire correspondent aux forçages radiatifs induits à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, exprimés en W/m².

Source : Giec, 1^e groupe de travail, 2021

Sur quel périmètre étudier ces changements à venir ?

Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine à minima

A élargir aux espaces naturels et urbanisés périphériques à la RNES (PNR, Natura 2000, EPCI)

géoportal

Territoires _estuaire_Seine



Une méthode en 4 étapes



Survol de la réserve le 16/02 à la suite des marées de vives-eaux

- En cours : cadrage de l'analyse : caractérisation du site à la lumière du CC et détermination des objets qui seront analysés
- En cours : récit climatique du territoire estuarien
- Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité
- Stratégie d'adaptation

Gouvernance

3 instances d'échanges et d'implication des acteurs du territoire

Comité de pilotage

Qui ? DREAL, AESN et Maison de l'Estuaire

Rôle ? Guider la mise en œuvre de la démarche

Comment ? Réunions

Comité scientifique

Qui ? experts normands travaillant déjà sur le sujet du CC

Rôle ? Apporter un éclairage scientifique au processus au fil de ses étapes clés

Comment ? Réunions, retour d'avis sur les productions

Comité technique

Qui ? Représentants des acteurs du territoire de la RNES et des EPCI limitrophes

Rôle ? Partager les éléments du diagnostic de vulnérabilité et contribuer à l'élaboration de la stratégie d'adaptation

Comment ? Réunions de concertation, groupes de travail thématiques

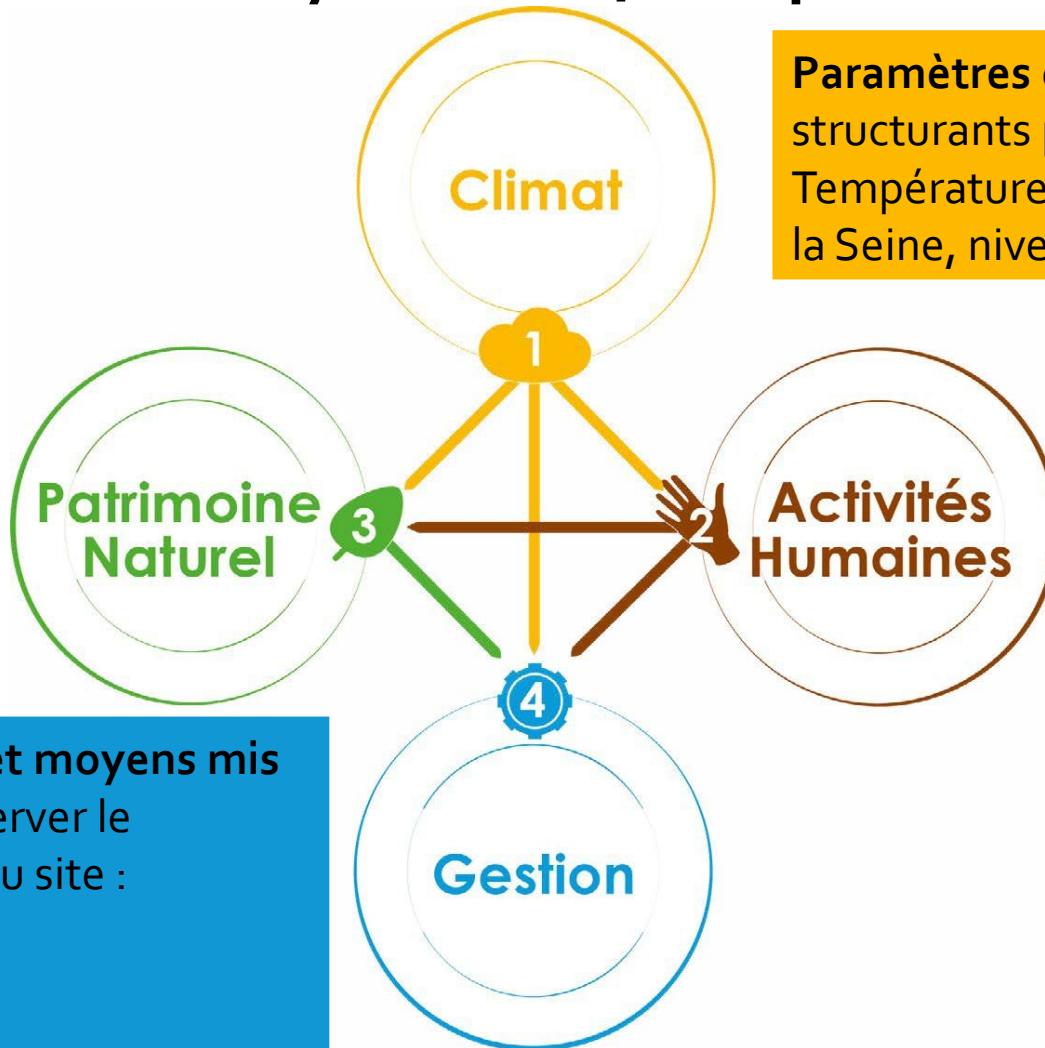
Cadrage de l'analyse

Choisir les « objets » de l'analyse dans 4 composantes

Entre 20 et 30 max

Milieux, fonctions, espèces les plus représentatifs ou emblématiques du site :
Grands types d'écosystèmes
Connectivités
Production de biomasse...

Principales actions et moyens mis en œuvre pour préserver le patrimoine naturel du site :
Gestion hydraulique
Gestion des habitats
Gestion des EEE
Suivis scientifiques...



Paramètres et indicateurs climatiques structurants pour l'aire protégée :
Températures, précipitations, régime de la Seine, niveau de la mer

Activités humaines ayant le plus d'influence sur le patrimoine naturel de l'aire protégée :
Agriculture
Fauche hivernale du roseau
Entretien des mares de chasse
Activités industrielo-portuaires
...

Récit climatique de l'estuaire de la Seine

Paramètres climatiques	Présent (1991-2020) Cap de la Hève	Passé (1961-1990) Cap de la Hève	Projections à 2050	Projections à 2100
Températures moy	11,8°C	+1,1°	TRACC 2023 + 1,7°C / à 1976-2005	TRACC 2023 + 2,7°C / à 1976-2005
Nbre jours chauds (Tmax ≥ 30°C)	2,5 j/an	+ 1,4 j/an	TRACC 2023 2 j < méd. 5 j < 8 j	TRACC 2023 5 j < méd. 9 j < 15 j
Nbre jours de gel (Tmin ≤ 0°C)	15,1 j/an	24,9 j/an	RCP 4.5 3 j < méd. 8 j < 10 j RCP 8.5 3 j < méd. 5 j < 8 j	RCP 4.5 3 j < méd. 6 j < 7 j RCP 8.5 1 j < méd. 2 j < 3 j
Précipitations (cumul annuel)	790 mm/an + de pluie le 4 ^{ème} trimestre	Pas de tendance statistique, alternance d'années sèches et pluvieuses	TRACC 2023 + 7,6% sur l'année de -1 à 7% en été + de pluies intenses en hiver	TRACC 2023 +7,7% sur l'année De -20 à 22% en été + de pluies intenses en hiver
Niveau de la mer	Niveau moyen de la mer au Havre : 5,02 m CMH	Augmentation de 13 cm depuis 1938 au Havre (sources GIPSA Lemoine, 2019 et SONEL 2019).	SSP2 4.5 : médiane + 0,2 m SSP5 8.5 : médiane + 0,23 m	SSP2 4.5 : médiane + 0,56 m SSP5 8.5 : médiane + 0,77m (GIEC international)

Cadrage de l'analyse

Planning prévisionnel

	Fin 2024	1 ^{er} trim 2025	2 ^e trim 2025	3 ^e trim 2025	4 ^e trim 2025	1 ^{er} trim 2026	2 ^e trim 2026	3 ^e trim 2026	4 ^e trim 2026	
Choix des objets		 								
Récit climatique		Avis Comité scientifique	Présentation Comité technique							
Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité				Collecte infos Comité technique		Avis Comité scientifique		Restitution au Comité technique		
Stratégie d'adaptation								Groupes de travail Comité technique		Restitution au Comité technique

8. Projet d'arrêté « quiétude » couvrant la période du 1er février au 15 mars 2025 inclus

Intervention : DDTM de la Seine-Maritime / Service Transitions Ressources et Milieux

Contexte et motivation

- L'estuaire de la Seine est situé sur une voie de migration majeure et vigilance forte de la commission européenne sur les mesures prises par l'État
- L'arrêté est en place depuis 2011, pour préserver la quiétude de l'avifaune en période prénuptiale.
- Constat d'un non respect récurrent des dates de fermeture de la chasse
- Besoin de sécurisation des conditions de contrôle des agents

Principes de l'AP

- Interdiction de pénétration de nuit du 1^{er} février au 15 mars 2025
- Cette interdiction est couplée à une interdiction de circulation sur la route de l'Estuaire, prise par HAROPA-PORT
- Il permet la gestion des cas d'urgence

Avis du comité consultatif sur le projet d'arrêté « quiétude » 2025

9. Questions diverses